Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 11-07

Séance du 28 novembre 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Pascal CORDEIL (procuration à Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Monsieur Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI).

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame Corinne ROCHE-SANNA

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Rapporteur : Madame Andrée SAMAT

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la sécurité des habitants de son territoire, le Conseil Régional a approuvé le 19 février 2021 le plan « Région Sud, la Région sûre ».

Ce plan pluriannuel, déployé autour de cinq axes complémentaires, permet notamment d'engager avec l'Etat la préparation de conventions-cadres nécessaires pour aller plus avant dans l'engagement de la Région auprès des forces de l'ordre.

La Région s'engage financièrement en appui aux efforts d'équipement des forces de sécurité par la création d'un nouveau volet du dispositif d'aide aux communes intitulé « Région sûre ».

Celui-ci permet aux communes éligibles de solliciter un cofinancement pour l'acquisition d'équipements pour les services de Police Municipale qui bénéficient d'une convention de coordination passée entre la Commune et l'Etat.

Vu le cadre d'intervention du dispositif « Région sûre » ;

Vu le décret du 29 novembre 2017 portant classement de la Commune comme « Station classée de tourisme » ;

Vu la convention de coordination passée avec l'Etat en date du 11 janvier 2021 et de son avenant signé en date du 22 février 2021

Considérant la volonté de la Commune d'assurer la sécurité de ses habitants,

Considérant le surclassement de la Commune de la strate de 40 000 à 80 000 habitants,

Considérant les besoins de la Police Municipale en termes d'équipements ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide régionale pour l'opération suivante :

« Acquisition d'équipements pour la Police Municipale ».

Dans ce cadre et afin de pouvoir renforcer les forces de sécurité de la Commune, il est également proposé l'acquisition des équipements suivants qui seront destinés à la Police Municipale :

- ✓ Equipement spécifiques pour les formations d'entraînements (matériel d'instruction) à la matraque télescopique, au GAIL (Générateur Aérosol Incapacitant Lacrymogène) ou aux GTPI (Gestes Techniques Professionnels d'Intervention) : 761,20 € HT
    - 1 couteau d'entraînement (réplique),
    - 5 bâtons d'entraînement en mousse,
    - 1 aérosol d'entraînement inerte,
    - 2 boucliers d'entraînement,
    - 2 pistolets d'entraînement (réplique)

- ✓ Equipement de protection individuelle :
  - 20 gilets pare-balles avec accessoires : 2 683,28 € HT.

- ✓ Le renouvellement d'un GVe de verbalisation électronique pénale sur smartphone sans licence : 580 € HT.

- ✓ L'acquisition de 5 nouveaux GVe de verbalisation électronique pénale sur smartphone avec licence : 5 300 € HT.

- ✓ L'acquisition de 8 cartes SD pour dotation GVe individuelle : 1 600 € HT.

- ✓ Armes non létales + armes dites létales :
  - 2 pistolets HK modèle SFP9 avec 2 chargeurs calibre 9*19 + munitions : 1 212,56 € HT.
  - 16 Aérosols (bombes lacrymogènes) 100ml + 3 aérosols 300ml : 326,00 € HT.

- ✓ Equipement individuel :
  - 2 holsters et 2 porte-chargeurs : 184,00 € HT.

- ✓ Munitions pistolet à impulsions électriques :
  - 19 cartouches réelles vertes X26P +15 cartouches d'entraînement bleues X26P : 1 657,54 € HT.

- ✓ Moyens de radiocommunication :
  - 10 batteries pour radios portatives : 1 131,60 € HT.

- Le montant estimatif de cette acquisition s'élève à 15 436,18 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

OPERATION	
Acquisition d'équipements pour la Police Municipale	
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (50 %)	7 718,00 €
Autofinancement (50 %)	7 718,18 €
Total HT	**15 436,18 €**
Total TTC	**18 194,38 €**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'opération ayant pour objet l'**«***Acquisition d'équipements pour la Police Municipale »*,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de **7 718,00 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'azur dans le cadre du dispositif « Région sûre ».

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 30 novembre 2023

Philippe BARTHELEMY

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 30 novembre 2023

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20231129-DEL20231107-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023